

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre à 18h30,**  
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	12/09/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/09/2023

**OBJET :**

**Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Convention d'intention  
sur la Basse Durance**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Thierry PLETAN procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Monique PARA-AUBERT procuration à M. Denis DUGELAY, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Gérald CHENAVER procuration à M. Hervé COMBE

**Absent(s) :**

Mme Nicole MAGALLON, M. Michel GAY-PARA, M. Claude NEBON, M. Bernard LONG, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Rémy ODDOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

La plaine inondable de la Durance est aménagée d'un réseau d'anciens remblais divers ayant une influence potentielle sur l'écoulement des crues. La crue de 2008 a fait la démonstration que ces ouvrages ont un effet limité en matière de protection contre les inondations.

Lors de sa séance du 29 mars 2019, le comité d'Agrément de Bassin a donné son agrément au programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur la basse Durance présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

Cette démarche doit permettre le financement croisé d'un programme d'ensemble dont l'objectif sera globalement la poursuite des actions menées en vue d'une réduction des risques comme conséquence des crues de la Durance notamment pour :

- améliorer la connaissance via un diagnostic et une clarification du comportement en crue des ouvrages des deux rives de la Durance,
- permettre à l'EPCI de statuer sur le rôle et les performances qu'elle peut attendre du réseau existant,
- identifier les ouvrages dont le rôle hydraulique est neutre et qui pourraient être arasés ou laissés en l'état,
- étudier l'évolution du plan de gestion des ouvrages, faire le point sur le statut foncier de l'ensemble et le cas échéant orienter les démarches de régularisation administratives associées.

Outre l'Etat et le SMAVD, ce dispositif prévoit des participations financières des structures institutionnelles concernées. La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance fait partie de ces institutions et doit valider le Programme d'actions de Prévention des Inondations. La participation à ce plan par le SMAVD est de 10 000 € dont 50 % est à la charge de la Communauté d'Agglomération.

#### **Décision :**

**Il est proposé sur avis favorable de la commission du Développement Économique, des Ressources Humaines et des Finances en date du 7 septembre 2023 :**

**Article 1 : d'approuver le programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur la Basse Durance,**

**Article 2 : d'acter le principe d'une participation de 5 000 € correspondant à 50 % des 10 000 € de dépense à la charge du SMAVD,**

**Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Vice-président

Le Secrétaire de Séance

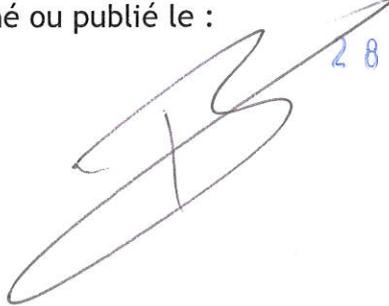
Jean-Louis BROCHIER



Rémy ODDOU

Transmis en Préfecture le : 28 SEPT 2023  
Affiché ou publié le :

28 SEPT 2023



**Axe 1**

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

**ETUDE HYDRAULIQUE ET PROPOSITION DE MISE EN COHERENCE DU PARC D'OUVRAGES EXISTANT ENTRE TALLARD ET MONETIER ALLEMONT**

**Objectif général**

Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en période de crue et leur devenir

Code Action : **FA 1.6**

Code CRVD2 : **B2-102**

En lien avec les actions : -

Levier stratégique : **Rationaliser et sécuriser les ouvrages en lien avec les enjeux protégés dans le Val Durance**

**CONTEXTE**

La plaine inondable de la Durance est aménagée d'un réseau ancien de remblais divers ayant une influence potentielle sur l'écoulement des crues. La crue de mai 2008 a fait la démonstration que ces ouvrages ont un effet limité en matière de protection contre les inondations et que leur défaillance potentielle en crue est une source de sur-aléas locaux.

Sur le secteur de Remollon à Tallard, certains de ces ouvrages apportent une protection contre les débordements de la Durance vers des zones agricoles, des jardins familiaux, des plans d'eau et quelques équipements publics. Il n'est pas évident que ces ouvrages relèvent du domaine des systèmes d'endiguement. Leur dangerosité et leur statut administratif est mal connu.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Améliorer la connaissance via un diagnostic et une clarification du comportement en crue des ouvrages des deux rives
- Permettre à l'EPCI de statuer sur le rôle et les performances qu'elle peut attendre du réseau existant
- Identifier les ouvrages dont le rôle hydraulique est neutre et qui pourraient être arasés ou laissés en l'état
- Etudier l'évolution du plan de gestion des ouvrages, faire le point sur le statut foncier de l'ensemble et, le cas échéant, orienter les démarches de régularisation administratives associées.

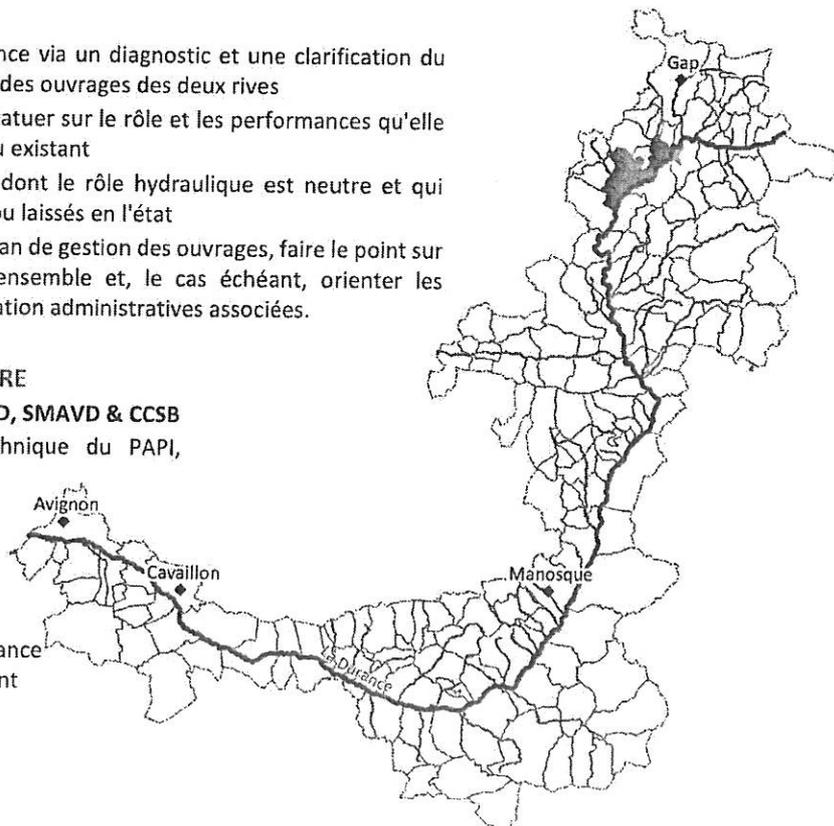
**MODALITE DE MISE EN OEUVRE**

Maître d'ouvrage : **SMAVD & GTD, SMAVD & CCSB**

Suivi et pilotage : Comité technique du PAPI, comités techniques des EPCI

**TERRITOIRE CONCERNE**

Communes situées sur la Durance entre Tallard et Monétier-Allemont



**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Cette action est décomposée en deux phases d'études :

- Une première phase d'étude hydraulique réalisée en interne par le service hydraulique du SMAVD pour aboutir à un schéma,
- Une deuxième phase concomitante ou non avec la première pour réaliser des investigations complémentaires (topographie, géotechnique) qui seront exécutées par des prestataires externes.

Après un diagnostic topographique et structurel (à dire d'expert) des ouvrages existants, la modélisation hydraulique Telemac 2D du secteur permettra d'explicitier le rôle et le comportement des ouvrages existants à différents niveaux de charge (de crue). Les zones bénéficiant de protections contre les débordements de la Durance en crue seront identifiées et les enjeux présents dans ces zones qualifiés. Un focus sera réalisé d'une part sur les zones de défaillance potentielles et d'autre part sur les éventuels sur-aléas que constituent les ouvrages.

Cette action d'amélioration de la connaissance du comportement des ouvrages en remblai du secteur permettra de proposer à l'EPCI et aux communes concernées les différentes options de gestion de ces infrastructures, les performances à attendre et les démarches administratives et foncières à envisager.

**INDICATEURS DE SUIVI ET DE REUSSITE**

- Etude réalisée donnant lieu à une stratégie d'intervention sur le secteur concerné

**PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER**

Opération	Description de l'opération	MOA	Coût PAPI	HT/TTC
1.6a	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant Tallard - Etudes en régie	SMAVD	10 000 €	HT
1.6b	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant Tallard - Dépenses externes	SMAVD & GTD	10 000 €	HT
1.6c	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant Monetier Allemont - Etudes en régie	SMAVD	10 000 €	HT
1.6d	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant Monetier Allemont - Dépenses externes	SMAVD	Montant inscrit en phase 2 du PAPI	
<b>TOTAL</b>			<b>30 000 €</b>	

Opération	Etat (FPRNM)	SMAVD	GTD
1.6a	5 000 € (50%)	5 000 € (50%)	-
1.6b	5 000 € (50%)	-	5 000 € (50%)
1.6c	5 000 € (50%)	5 000 € (50%)	-
1.6d	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	DEBUT	FIN
1.6a	████████████████████							2024	2026
1.6b	████████████████████							2024	2026
1.6c	████████████████████							2024	2026
1.6d	████████████████████							2027	2030